

## Eléments guide pour l'élaboration du projet collectif pour la CLIS (1, 2, 3 ou 4)

**Rappel de quelques éléments de référence** : délibération n° 120 du 26 septembre 2005

- « Le projet de la CLIS...est inscrit dans le projet de l'école. Son organisation permet la prise en charge, de **façon différenciée**, d'un groupe d'élèves....pour lesquels sont fixés des **objectifs d'apprentissage** » (Art. 14)
- « La CLIS assure... une fonction d'intégration.... Chacun de ses élèves doit pouvoir bénéficier de **temps de participation** dans les classes ordinaires.... » (Art. 16)
- « Dès lors que le projet de la classe le prévoit,... ; une personne apportant assistance aux élèves pour la vie scolaire peuvent intervenir, sur tout ou partie du temps scolaire, aux côtés de l'enseignant.. » (Art. 21)

Le projet d'organisation et de fonctionnement de la CLIS est :

- élaboré par le maître de la classe
- sous la responsabilité du directeur d'école

**Il est transmis annuellement (au cours du 1<sup>er</sup> mois de l'année scolaire) à l'IEP de circonscription qui le transmettra à l'IEP-ASH**

### STRUCTURE DU PROJET COLLECTIF DE CLIS (propositions)

#### Etat des lieux

<b>La CLIS dans l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les caractéristiques de la classe (ouverture, situation géographique dans l'école, aménagement, accessibilité, matériel,...)</li> <li>- Le personnel : l'enseignant (affectation, formation, besoins...), présence d'un éducateur, d'une AV collective, d'AV individuelles, d'un autre personnel,...</li> <li>- L'image de la CLIS dans l'école, le quartier (auprès des parents, des autres élèves, ...)</li> </ul>
<b>Les élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste (prénoms), profils (âge, parcours antérieurs,...)</li> <li>- L'environnement social et culturel (ressources, manques...)</li> <li>- Les difficultés liées à la géographie, aux transports, aux suivis,...</li> <li>- <b>Les problématiques</b> (difficultés cognitives, sensorielles, motrices, comportementales, relationnelles, sociales), les suivis extérieurs (orthophonie, CMP,...)</li> <li>- Le niveau d'acquisitions scolaires suite aux évaluations (français, mathématiques)</li> </ul>

#### Le projet pédagogique

<b>Les objectifs</b>	Les objectifs généraux de la classe en lien avec les capacités de chacun et en termes d'acquisitions scolaires, de comportements, de socialisation,...
<b>Les moyens dans la classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Matériels</u> : aménagements de la classe, matériel adapté, matériel informatique,...</li> <li>- <u>Pédagogiques</u> : utilisation de l'écrit, des TICE, les contrats de travail,...</li> <li>- <u>Organisationnels</u> : différenciation, groupes de différente nature (besoin, niveau, affinité, ateliers), tutorat,...</li> <li>- <u>Autres</u> (le vivre ensemble) : ceintures de comportement, débat, règlement de classe, métiers, conseil de classe, « bâton de parole »,...</li> </ul>
<b>Les moyens dans l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'articulation des actions avec le projet d'école</li> <li>- L'accueil dans les autres classes : individuellement, en petits groupes, collectivement (qui ?, quand ?, contenus ?, durée ?,...)</li> <li>- Les échanges de services</li> <li>- La présence d'une AV co : sa place dans le projet (<b>joindre son emploi du temps</b>)</li> </ul>
<b>Les moyens hors de l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets collectifs : rencontres culturelles, sportives, classe à PAC, mini jeux</li> <li>- La correspondance, les sorties</li> <li>- Les relations avec les familles : entretiens, portes ouvertes, fêtes, accompagnements d'activités</li> <li>- Les relations avec les partenaires extérieurs (service de soins, orthophoniste,...)</li> </ul>

#### L'évaluation du projet

<b>En début d'année</b>	- Liste des indicateurs retenus au niveau de l'école, de la classe
<b>En fin d'année (document à joindre au projet de l'année N+1)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs atteints, en cours, non réalisés</li> <li>- Les outils utilisés</li> <li>- La régulation proposée pour l'année suivante</li> </ul>